

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.387

**Service Public de
mobilité et de
transports collectifs
de GrandAngoulême :
adaptation de la
desserte en bus en
septembre 2017**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernadette FAVE, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.387**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

**SERVICE PUBLIC DE MOBILITE ET DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE
GRANDANGOULEME : ADAPTATION DE LA DESSERTE EN BUS EN SEPTEMBRE 2017**

Au 1^{er} janvier 2017, du fait de la fusion, l'agglomération s'est étendue à 38 communes. Sur ce territoire, 18 communes sont actuellement desservies par un service régulier de transport organisé par l'agglomération. Dans ce cadre, des réflexions ont été engagées avec les transporteurs dès le 1^{er} trimestre 2017 pour étudier les possibilités d'évolution de la desserte actuelle dans l'attente de la réorganisation du réseau de transport qui n'interviendra qu'en septembre 2019.

Ces réflexions permettent de proposer la mise en place en septembre 2017 de nouveaux services de transport sur les communes suivantes : Asnières sur Nouère, Balzac, Claix, Garat, Marsac, Mouthiers-sur-Boème, Roulet, Sireuil, Trois Palis, Vindelle et Voeuil et Giget.

Concernant les autres communes nouvellement incluses dans l'agglomération, des études sont actuellement en cours soit pour renforcer les offres existantes (secteur de Champniers) soit pour proposer de nouveaux services à court et moyen terme. Ces services ne peuvent toutefois pas être effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour septembre 2017, il serait donc proposé de mettre en place du transport à la demande à raison de 8 allers/retours par jour selon les principes suivants :

- adaptation de la ligne existante n°21 jusqu'aux mairies de Trois Palis et Sireuil,
- adaptation de la ligne existante n°24 jusqu'à Neuillac,
- adaptation de la ligne existante n°25 jusqu'à la mairie de Garat ;
- adaptation de la ligne existante n°28 jusqu'aux mairies de Voeuil-et-Giget et de Mouthiers-sur-Boème,
- création d'une nouvelle ligne n°32 jusqu'aux bourgs de Roulet et de Claix,
- création d'une nouvelle ligne n°33 jusqu'aux bourgs de Balzac, Vindelle et Marsac.

Ces services seraient assurés par des véhicules « taxi » qui ne circulent que s'il y a eu une réservation de la course. Suivant le nombre de réservations sur la course, le véhicule le plus adapté est choisi (4 à 7 places). La tarification est identique à celle des lignes « classiques ».

Les réservations s'effectuent d'un arrêt de la ligne à un autre arrêt de la même ligne. Elles doivent être réalisées au minimum la veille du déplacement avant 17h00 et il est possible de réserver à l'avance pour des trajets quotidiens par exemple.

Ce type de service, dit de proximité, permet d'assurer une desserte fine du territoire dans une **logique de rabattement vers des pôles d'attractivité** desservis par les lignes structurantes du réseau de bus. Pour les services qui seront mis en place en septembre 2017, ces pôles d'attractivité et de correspondance sont les suivants :

- Linars, arrêt actuel « 4 routes » (ligne 21) ;
- Fléac, arrêt actuel « Sazaris » (ligne 24) ;
- Soyaux, arrêt actuel « La Mothe » (ligne 25) ;
- Saint-Yrieix, arrêt actuel « Les Planes » (ligne 24) et « Puygardin » (ligne 33) ;
- Gond-Pontouvre, arrêt actuel « Roffit » (ligne 33) ;
- La Couronne, arrêts actuels « Champ de Foire » (lignes 28 et 32) et « Auchan » (ligne 32).

Ces services viennent en complément des transports interurbains organisés par la Région qui sont des services plus directs en direction du pôle urbain. Ces nouveaux services seraient mis en place à titre expérimental dans l'attente de la réorganisation du réseau de transport.

Sur la base d'un taux de réservation de 30 à 50% des courses, la mise en place de ces services par la STGA est estimée à 143 000 € HT/an en fonctionnement sur une année pleine.

En complément de ces services, il pourrait également être proposé d'adapter l'offre de transport actuelle pour les services suivants :

- Ligne n°27 qui relie le bourg de Nersac à La Couronne (Mairie) : adaptation de la ligne afin de desservir le secteur du Pont de la Meure sur Nersac. Cette adaptation est estimée à 3 694 € HT /an en fonctionnement et pourrait être mise en place en septembre 2017.
- Ligne scolaire 58 qui assure la desserte du collège P. Mendes France à Soyaux : modification de l'itinéraire de la ligne sur la commune de l'Isle d'Espagnac (secteurs des rue D. Papin et P.Loti) notamment pour prendre en compte la modification du plan de circulation. Cette adaptation peut s'effectuer à coût constant et pourrait être mise en place en septembre 2017.
- Ligne scolaire 56 qui assure la desserte de Marguerite de Valois et des collèges et lycées du centre-ville d'Angoulême : mise en place d'une course le soir pour les élèves domiciliés dans le secteur de Ruelle. Cette adaptation est estimée à 12 500 € HT /an en fonctionnement et pourrait être mise en place en septembre 2017.

Cette adaptation de l'offre actuelle est estimée à environ 16 200 € HT de coût de fonctionnement en année pleine.

En synthèse, l'évolution du périmètre des services de transport à la rentrée de septembre 2017 est estimée à 160 K€ HT de coût de fonctionnement en année pleine.

Sur la période de septembre à décembre 2017, cette évolution de l'offre de transport est estimée à 53 195 € HT en coût de fonctionnement. La mise en place des nouveaux services sur les 11 nouvelles communes desservies nécessite également des investissements dont le coût est estimé à environ 10 000 € HT (équipements).

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

Aussi, **je vous propose :**

D'APPROUVER la modification de l'offre de transport telle que proposée ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 06 juillet 2017	Affiché le : 06 juillet 2017